

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :****Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON

Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX

Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ

Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

**Conseillères absentes excusées :** Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN**Conseiller absent :** Paul PERRIN,**Conseiller suppléant ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Demande de retrait du SBA pour le territoire de la Montagne Thiernoise  
DELIBERATION N°20170404-24*****Rapporteur : Olivier CHAMBON, vice-président*****Vu** le Code Général des collectivités territoriales,**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 1996 autorisant l'adhésion de la Communauté de communes de la Montagne thiernoise au Syndicat du bois de l'Aumône,**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1<sup>er</sup> janvier 2017,**Considérant** que l'exercice de la compétence de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés est assurée en régie sur 21 communes : Aubusson-d'Auvergne, Augerolles, Charnat, Chateldon, Courpière, Dorat, Escoutoux, Lachaux, La-Renaudie, Neronde-sur-Dore, Noalhat, Olmet, Paslières, Puy-Guillaume, Ris, St-Flour-l'étang, Saint-Remy-sur-Durolle, Sauviat, Sermentizon, Thiers et Vollore-Ville,

**Considérant** que l'exercice de la compétence de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés est assurée par le Syndicat du Bois de l'Aumône sur 9 communes : Arconsat, Celles-sur-Durolle, Chabreloche, La-Monnerie-le-Montel, Palladuc, Sainte-Agathe, Saint-Victor-Montvianeix, Viscomtat et Vollore-Montagne,

**Considérant** la nécessité d'unifier l'exercice de la compétence de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'engager la démarche de retrait du Syndicat du Bois de l'Aumône pour les communes du territoire communautaire concernées.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	51	+	Représentés	5	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour :	56		Contre :	0		
Abstention :	0							



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD